



Cloture livret caisse d'épargne petit enfant

Par **berenice55**, le **18/05/2015** à **15:39**

en tant que grand parent j'ai ouvert un livret A a ma petite fille avec clause de n'y toucher qu'a sa majorite mais suite a des problemes familiaux je désire cloturer ce compte on me le refuse ou alors avec papiers des parents qui eux ignorent la création de ce compte la banque a t elle le droit a ce refus?

On me dit qu'a l'ouverture de ce compte on aurait du me demander la signature des parents et que je pourrai invoquer un vice de procédure pour avoir gain de cause et cloturer ce compte.

Merci de vos conseils.